

2009/1536 - Attribution d'une subvention de 35 000 € à l'ADPM - Approbation d'une convention. (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 29/06/2009, p. 1172)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 35 000 euros à l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés, créée en avril 2004 et de l'approbation d'une convention. Avis favorable de la Commission Economie et Commerce.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, l'ADPM, créée en 2004 à l'initiative de la CCI de Lyon, première et unique association de ce type en France, rassemble sur le Rhône les chambres consulaires, la quasi-totalité des associations et syndicats professionnels des commerçants des marchés, des villes du Rhône et une association de consommateurs. Elle permet des actions collectives et durables afin de dynamiser et moderniser les marchés du Rhône.

Dans le cadre d'une convention renouvelable dans la limite de 3 ans, nous avons accordé à l'ADPM une subvention de fonctionnement de 60 000 euros en 2005, 2006 et 2007, ajoutant en 2007 une subvention complémentaire de 15 000 euros.

En 2008, suite à l'expiration de cette convention, la Ville de Lyon passait sa subvention de 75 000 à 35 000 euros, indiquant qu'elle souhaitait désormais soutenir l'ADPM pour un programme d'actions intéressant strictement le territoire de la ville, notamment :

- la publication du Petit Paumé des marchés ;
- l'actualisation des supports logistiques tels que la base de données Géomarchés ;
- les formations de l'école des marchés en direction des futurs commerçants ;
- la rencontre de partage, de pratiques entre placiers.

Ce qui n'expliquait donc pas les raisons de cette baisse puisqu'il s'agit du programme d'actions que l'ADPM développe depuis sa création intéressant les marchés du Rhône et donc ceux de Lyon.

Je mettais, à cette époque, cette baisse soudaine et inexpliquée, sur le compte que l'année 2008 était celle des élections municipales, année qui a vu une nouvelle équipe remplacer l'ancienne, ce qui rend apparemment à la Ville de Lyon le suivi de certains dossiers difficiles, comme, par exemple, les conventions temporaires que nous avons dû voter ici pour assurer le maintien du fonctionnement des MJC ou des Centres sociaux et permettre que le travail qui n'avait pas été fait en 2008 le soit en 2009.

J'étais dans l'erreur puisque vous nous proposez de voter à nouveau une subvention de 35 000 euros. Les explications ne sont pas plus claires cette année et sans lien avec les objectifs évoqués en 2008 que je viens de vous rappeler. Nous changeons donc, encore une fois, notre fusil d'épaule, souhaitant désormais accompagner les commerçants des marchés de la Croix-Rousse, de Saint-Antoine et des Etats-Unis vers de bonnes pratiques de gestion et de présentation de leurs bancs et de leurs déchets. Ce qui n'est pas nouveau car une opération identique a été entreprise en 2007 auprès des forains de la Croix-Rousse. Merci d'ailleurs de nous expliquer pourquoi il est nécessaire, deux ans après, de recommencer cette opération... ? Est-ce que l'opération de 2007 a été un échec ? Si oui, quelles en sont les raisons ? L'opération 2009 en tient-elle compte ?

Je vous rappellerai que plus de 20 % des marchés du Rhône sont des marchés lyonnais et qu'il est pour le moins surprenant que notre Ville se désengage au moment même où la plupart des partenaires de l'ADPM augmentent leur participation.

Pour notre part, nous considérons que les marchés sont un élément essentiel dans la vie de nos cités. Ils ont un rôle de lien social et de services aux habitants, ils concourent au développement du commerce « éco-citoyens » et « bio » et représentent un poids économique important.

Par défaut, nous voterons donc favorablement ce rapport puisqu'à notre connaissance, aucune autre subvention ou action de la Ville n'est prévue pour la promotion et le développement des marchés.

Nous souhaiterions d'ailleurs savoir quels sont les objectifs poursuivis par la Ville de Lyon en la matière, les moyens et le programme d'actions prévus. En un mot, la politique des marchés que vous développerez dans les années à venir.

Vous avouerez en effet que si, lorsqu'elle est bien exécutée, la technique du pas en avant, du pas en arrière et du pas sur le côté peut avoir quelques résultats positifs en boîte de nuit, elle est immanquablement vouée à l'échec en matière de politique publique.

Pour finir sur une note plus sérieuse, je vous rappellerai que Sénèque, bien avant nous, exprimait cela remarquablement, en affirmant, je cite : *« il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va »*.

M. LE MAIRE : Je ne vous connaissais pas ces talents de danseur mondain !

M. DAVID Jean-Jacques : Vous me connaissez mal.

M. LE MAIRE : Ni d'ailleurs de philosophe stoïcien. Mais l'un peut aller avec l'autre.

Mme ROY Mireille, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le Groupe des Verts est satisfait de voter une subvention à l'Association pour le Développement des Marchés qui travaille entre autres, sur deux axes qui nous semblent particulièrement à souligner : la qualité et la gestion des déchets.

Le développement de marché exemplaire va de pair avec une offre qui comporte de plus en plus de producteurs, souvent locaux, parfois bios, en tout cas la préoccupation environnementale est prise en compte. Cette offre s'accompagne d'une demande en évolution. Effectivement, les modes de consommation, crise oblige, changent. Ces nouvelles habitudes se font au détriment des hypermarchés de périphérie. Les marchés, les circuits courts avec notamment les AMAP, rencontrent un public toujours plus nombreux et un succès qui ne se dément pas. C'est bien là la preuve que la préservation des terres fertiles en zone périurbaine est nécessaire. C'est bien cela qui permet à des producteurs de vendre leurs produits dans l'agglomération, et donc de travailler aussi à la mise en place de marché en fin de journée.

En matière de gestion des déchets, la Ville de Lyon a choisi de poursuivre le partenariat après l'expérimentation marché propre de la Croix-Rousse et de favoriser une gestion responsable des déchets de marchés. L'ADPM porte un projet citoyen, la démarche EDEN, Engagement pour une Dynamique Environnementale sur Notre Marché. Elle a lancé deux opérations-pilote à Villefranche et à Mornant relatives à ces questions. L'évaluation de ces deux actions montre qu'en termes de bilan technique, de bilan carbone et d'impact financier, ce mode de gestion des déchets des marchés a un résultat positif.

EDEN a fait la preuve d'une diminution du volume des déchets, d'un recyclage accru des déchets produits. Par exemple, le recyclage du carton participe à la préservation des ressources naturelles et à une moindre émission de gaz à effets de serre. Cent tonnes de carton recyclées, c'est environ 850 arbres, l'équivalent d'une

consommation d'eau de plus de 600 personnes par an évité et une baisse sensible de consommation énergétique.

Cette démarche citoyenne devrait d'ailleurs être de mise, quelle que soit l'activité pérenne ou ponctuelle sur le territoire de la Ville de Lyon, afin de limiter au mieux l'empreinte écologique de nos manifestations, festivités, festivals et autres.

Mme FONDEUR Marie-Odile, Adjointe : Monsieur le Maire, donc effectivement, nous avons souhaité recentrer nos actions sur des actions très concrètes et nous avons choisi donc l'action propreté qu'on a initiée sur le marché de la Croix-Rousse. Il étend également deux autres marchés phares Saint-Antoine et Etats-Unis qui représentent une grande majorité de commerçants.

Monsieur David, vous vous demandez si cette opération était un échec sur la Croix-Rousse, vous devez savoir que sensibiliser des commerçants à la propreté n'est pas simple. Nous avons pour cela signé un protocole d'accord avec l'ensemble des organisations professionnelles de commerçants non sédentaires qui devront notamment centraliser leurs déchets fermentescibles dans des sacs de contenant jetables, évacuer leurs cagettes et cartons par leurs propres moyens et restituer leur emplacement propre et organisé pour la collecte.

Nous avons donc demandé cette démarche, le lancement de l'opération s'est fait au mois de juin, il a déjà fait un premier bilan ce matin. Et au bout de ce bilan une action ultérieure pourra être envisagée sur l'ensemble des marchés.

Quant à la politique des marchés dont vous parlez, vous savez qu'avec la délégation Economie, Commerce et Artisanat, on est en train de faire une étude sur les marchés de fin d'après-midi et sur le nouveau concept de commerce ambulant. Nous allons essayer d'identifier des sites dans la Ville où il manquait des marchés, où il manquait des commerces et qu'on devait compléter soit avec des marchés de fins d'après-midi soit avec des concepts commerce ambulant. Cette étude sera présentée en septembre à tous les Maires d'arrondissement et nous en discuterons ensemble.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)